

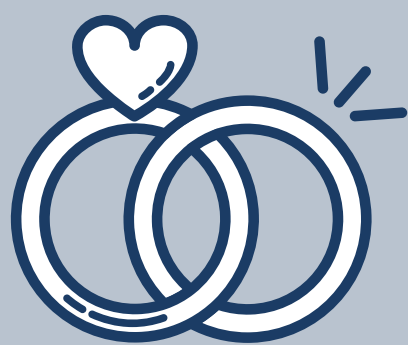
RÉGIMES MATRIMONIAUX ET CONTRATS DE MARIAGE



Quels sont les différents régimes
matrimoniaux ?

RÉGIME DE LA COMMUNAUTÉ

Dès le mariage, les époux relèvent d'un régime matrimonial, c'est-à-dire un ensemble de règles fixant leurs droits et devoirs. En l'absence de choix, les époux relèvent automatiquement du régime légal de la communauté réduite aux acquêts, également appelé "Régime de la communauté".



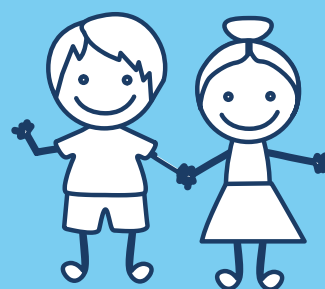
CONTRATS DE MARIAGE

Les époux ont cependant la possibilité de choisir un autre régime en optant pour un contrat de mariage :

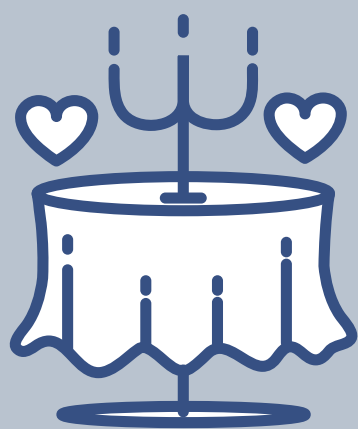
- Régime de la séparation de biens ;
- Régime de la participation aux acquêts ;
- Régime de la communauté universelle...

DES RÈGLES APPLICABLES QUEL QUE SOIT LE RÉGIME CHOISI

Certaines règles s'appliquent obligatoirement quel que soit le régime concerné : obligations de fidélité, d'assistance, de secours, contribution aux charges du mariage en proportion de leurs facultés respectives, la solidarité pour les dépenses qui concernent l'entretien du mariage ou l'éducation des enfants et consentement de l'autre époux pour vendre le logement familial.



QUELLES SONT LES PRINCIPALES RÈGLES DE CHAQUE RÉGIME ?



- La communauté légale : Tous les biens possédés avant le mariage restent la propriété personnelle des époux (biens propres) tandis que tous les biens acquis pendant le mariage appartiennent en communs aux époux (biens communs).
- La séparation de biens : Chaque époux a la propriété exclusive des biens qu'il possédait avant le mariage ou qu'il a acquis pendant le mariage.
- La participation aux acquêts : même situation que dans le régime de la séparation de biens pendant le mariage avec les avantages de la communauté légale au moment de sa dissolution.
- La communauté universelle : Tous les biens quelle que soit leur origine sont communs !

POURQUOI FAIRE UN CONTRAT DE MARIAGE ?

Le régime légal de la communauté n'est pas toujours adapté aux souhaits patrimoniaux et familiaux des futurs époux. Ces derniers peuvent avoir intérêt à choisir un autre régime ou simplement à aménager le régime légal.



VOUS SOUHAITEZ ALLER PLUS LOIN ? VOTRE
ASSISTANT JURIDIQUE AUGMENTÉ QIRO
VOUS RENSEIGNE SUR LES DIFFÉRENTS
RÉGIMES MATRIMONIAUX ET CONTRATS DE
MARIAGE....

N'ATTENDEZ PLUS, REJOIGNEZ NOUS !



qiro.eu

